

Ninive, comme Memphis et Carthage, comme Capharnaüm et Samarie.

On dira encore : Mais ce sont les innocents qui payent pour les coupables ! Ces petits enfants qui ont péri dans la nuit tragique n'avaient pas de dettes envers la justice divine. Je réponds : Ces petits innocents ont passé de cette vie au séjour du bonheur ; ils ne sont pas malheureux. Il en est de même de beaucoup de victimes qui étaient en état de grâce et de certains pécheurs qui ont eu le temps de se repentir. Le châtiment vise moins les personnes que les villes et les lieux. Les fautes des coupables peuvent être expiées ou châtiées après leur trépas. Il n'y a pas une autre vie pour les villes, les provinces, les nations, les peuples, et la justice divine exige d'eux la peine de leurs crimes. Ces catastrophes sont donc des punitions pour les uns et des avertissements pour les autres.

On trouve jusque dans les coups de la colère de Dieu les preuves de sa miséricorde. Que d'actes de charité, de repentir, de conversion suivent la catastrophe ! N'est-il pas héroïque, cet archevêque de Messine, qui est en adoration au moment où le tremblement de terre renverse son palais, qui demeure deux jours enfermé dans sa chapelle, dont toutes les issues sont obstruées, et qui, à peine délivré, parcourt les ruines en bénissant les maisons et s'applique à sauver d'autres malheureux ?

(*Revue mariale*, Lyon.)

—♦—

UNE FÉDÉRATION A QUÉBEC

— o —

Pour la première fois, à Québec, nous voyons toutes les associations catholiques de la ville s'unir pour l'exécution d'une idée commune : celle de la prochaine création d'un nouveau Patronage Saint-Vincent de Paul, destiné à s'occuper des enfants pauvres de Saint-Sauveur et de Saint-Malo.

Cet effort d'ensemble de nos sociétés catholiques de Québec nous paraît être un événement d'un si grand intérêt, que nous croyons devoir reproduire ici des extraits considérables du compte rendu, publié par les journaux quotidiens, de la première réunion des représentants de ces diverses associations.